



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

AVIS est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, que le rôle de perception des taxes foncières de la Municipalité d'Ange-Gardien a été déposé à mon bureau le 14 février 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30.

**DONNÉ À ANGE-GARDIEN CE 14^e JOUR DE FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

La secrétaire-trésorière,

Brigitte Vachon